



4 rue Piardière - 38120 Fontanil

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

niveau III

- Vu l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Vu l' instruction n° DGCS/SD4A/2022/4 du 22 mars 2022 relative à la mise en œuvre du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES)

2023

Sommaire

Projet pédagogique	3
1 - Diverses méthodes pédagogiques	4
2. Dossier pédagogique et dispositifs de dispenses et allègements	6
Modalités pédagogiques du parcours personnalisé de l'élève -	7
Dispenses de certifications et allègements de formation	7
3. Projet de professionnalisation par l'alternance	7
L'analyse de la pratique préprofessionnelle à partir des expériences de stages	7
4. Partenariat avec les sites qualifiants	9
Modalités d'articulation avec un site qualifiant	9
5. Organisation de l'alternance	10

Projet pédagogique

L'accompagnant éducatif et social (AES) a pour mission de réaliser des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie qu'elles qu'en soient l'origine ou la nature.

La fonction d'AES est le premier niveau de la filière des métiers éducatifs.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle, l' AES :

- il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne ;
- Etablit **une relation attentive et bienveillante** de proximité ;
- Accompagne la personne dans **la réalisation des actes de la vie quotidienne** ;
- participe à **l'entretien du cadre de vie** ;
- **soutien et favorise la communication et l'expression** de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale

La répartition du volume horaire de formation théorique par domaine est la suivante :
567 heures

DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »	112 heures d'enseignements
DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »	91 heures
DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 heures
DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »	147 heures
DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »	91 heures

S'ajoute 21 heures d'AFGSU niveau 2 (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence).

La formation pratique de 840 h (24 semaines) est répartie sur 3 stages de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

La responsable de la formation a la responsabilité de la mise en œuvre du projet pédagogique de cette formation. Sa mission est de mettre en perspective tous les enseignements à dispenser correspondant aux différents domaines de formation.

Elle coordonne les contenus d'enseignements des formateurs et des intervenants extérieurs.

Cette formation professionnelle est organisée en alternance. La formation pratique est de 840 heures est répartie sur 3 stages de 8 semaines. Le choix pédagogique privilégié est d'intercaler des regroupements de 1 à 2 semaines toutes les quatre semaines de stage environ.

L'objectif est d'optimiser les apports théoriques dispensés tout au long de la formation et de façonner une démarche de professionnalisation.

Deux visites de stage par période de stage sont planifiées. Cette organisation a un triple objectif : d'une part, évaluer la progression du stagiaire et réajuster les objectifs d'apprentissage le cas échéant, ce qui s'inscrit dans l'accompagnement individualisé ; d'autre part créer et entretenir la relation avec le réseau des sites qualifiants ; et enfin favoriser la veille professionnelle

La construction de la progression des enseignements de toute la formation prend en compte la place de l'AES dans son milieu professionnel, la spécificité des publics accompagnés et la législation qui régit son champ d'intervention.

Le contenu de formation intègre les recommandations de l'ANESME (concernant les aidants par exemples) ainsi que les préconisations issues du groupe de travail interministériel relatif à l'autisme.

Les élèves arrivent d'horizon et de cursus de formation différents. La pédagogie adaptée doit prendre en compte l'hétérogénéité de ce public. L'organisation transversale de l'enseignement en référence aux domaines de formation prend tout son sens.

1 - Diverses méthodes pédagogiques

L'organisation du projet pédagogique de la formation du diplôme d'Accompagnant éducatif et social repose sur divers modes et méthodes de travail en mettant au premier plan l'acquisition de connaissances et l'interaction dans le groupe des élèves. Il y aura ainsi des introductions théoriques, des exposés à visée générale préparés par les élèves, des échanges d'expériences professionnelles avec des intervenants, des ateliers de travaux dirigés en sous-groupes, des études de cas, des analyses de situations, des jeux de rôle, des enquêtes socio-économiques en groupe, et des travaux pratiques.

➤ Recherches d'informations - Etude de cas

Il sera demandé aux élèves d'effectuer une recherche documentaire concernant les conséquences du handicap sur la vie quotidienne, sociale, familiale et personnelle. L'élève devra choisir le type de handicap à traiter sur une liste proposée par le formateur. Ce travail personnel a un double objectif :

- Impliquer l'élève dans le cursus d'apprentissage théorique

- Amener l'élève à une compréhension des situations et permettre une ébauche d'analyse

Il est à noter une nuance entre l'étude de cas et l'analyse de situation.

- L'analyse de situation

L'analyse de situation est un modèle d'intervention sociale qui articule théorie et pratique à trois niveaux :

- Celui d'un cadre théorique propre à aborder les problématiques relationnelles
- Celui d'une approche méthodologique élaborée à partir des concepts abordés
- Celui de l'agir

- Travail de groupe en atelier

Le formateur aura rassemblé des documents utiles qui permettront aux élèves par groupe de 4, de faire une synthèse d'une problématique donnée. L'objectif est de créer une interaction constructive entre les élèves et le formateur. Par ailleurs, les formateurs appréhendent les capacités des élèves à travailler en équipe.

- Des enquêtes : socio-économiques en groupe

Les élèves devront effectuer une enquête socio-économique de terrain auprès d'une institution sociale ou médico-sociale, choisie sur la liste proposée par le formateur. Les objectifs visés sont

- Appréhender la réalité physique de ces institutions
- Recueillir des données et impliquer l'élève dans l'apprentissage théorique
- Exposer au groupe classe, un document écrit de présentation de l'institution visitée

- Jeux de rôle

C'est la mise en scène d'une situation problématique impliquant des personnages ayant un rôle donné, l'apprentissage s'effectue par interaction avec autrui.

L'élève apprend à travers les jeux de rôles. Il fait l'expérience de la situation donnée et s'approprie les savoirs dégagés.

L'objectif est de faire vivre la relation enseignée (exemple l'observation active) et de montrer la difficulté de la maîtrise de ce qui est véhiculé dans une relation à l'autre. Cet exercice est formateur pour celui qui joue mais aussi pour les observateurs du groupe classe.

- Travaux pratiques : Le lycée est doté de salles spécialisées :

- une salle équipée de matériels médical et para médical :

- salle de soins pour adulte dépendant : lit médicalisé, mannequins de formation, outils d'apprentissage des gestes techniques pour la mobilisation de la personne (disque, fauteuils, déambulateur...) ; pour la toilette (guéridon, produits, petits matériels...), lavabos.
- salle de puériculture : plan de travail avec robinet et baignoire, matelas de change, produits adaptés, linge, bébé mannequin, lits barreaux, transats.
- Une salle équipée de matériel de restauration, l'entretien des locaux et entretien du linge :
 - une cuisine pédagogique équipée de plans de travail, tables de cuisson, fours, réfrigérateurs, petits électroménagers, placards, vaisselles, éviers.
 - entretien des locaux : chariots de ménage
 - entretien du linge : machine à laver, sèche linge, produits adaptés, table et fer à repasser, machine à coudre.

Les élèves abordent les gestes techniques professionnels en associant les apports théoriques.

Une journée de sensibilisation aux sports adaptés est organisée avec l'utilisation de matériels Handisport, ainsi qu'une journée d'expérimentation de la situation de dépendance en utilisant un simulateur de vieillesse.

- Participation aux rencontres de l'autonomie, semaine de l'autisme, colloques....

Dès que cela est possible nous organisons la participation des élèves aux manifestations organisées en lien avec le contenu de la formation.

2. Dossier pédagogique et dispositifs de dispenses et allègements

Le dossier pédagogique est organisé par domaines de formation. Les moyens pédagogiques utilisés, le profil de l'intervenant et les compétences à acquérir au terme de la formation y figurent.

Ce dossier pédagogique est téléchargeable par les élèves sur le site du lycée. Pour ceux qui le souhaitent une présentation papier est remise. Contenus formations AES en annexes.

Modalités pédagogiques du parcours personnalisé de l'élève -

Dispenses de certifications et allègements de formation

Le tableau des dispenses et allègements est remis aux élèves le jour de la rentrée avec le livret de formation.

Un livret de suivi de formation est remis à l'élève. Ce livret est renseigné au cours des différents entretiens individuels. Il est le support à l'accompagnement individualisé tout au long de la formation.

Dans les 15 premiers jours qui suivent la rentrée, la demande de dispense de certification ou d'allègement de formation doit être adressée par écrit à la responsable de formation.

De même, l'élève qui renonce aux allègements doit le signifier par écrit.

Dans le cadre du suivi personnalisé des élèves, un entretien individualisé est prévu en début de formation. L'objectif de cet entretien est de tenir compte des besoins spécifiques de l'élève et d'ajuster les objectifs opérationnels de la formation. Des bilans intermédiaires sont prévus en cours de formation.

Au cours de cet entretien le formulaire de dispenses ou d'allègement du livret de formation est complété.

Afin de permettre à l'élève une continuité d'apprentissage de sa formation, les contenus de cours théoriques dispensés ou allégés lui seront envoyés par mail. Cela lui permettra d'actualiser ses connaissances et de faire des liens avec les autres apprentissages.

En ce qui concerne l'évaluation pratique, seule la partie des domaines de compétences concernée sera évaluée par le site qualifiant.

Des objectifs spécifiques au regard de la situation de l'élève figureront sur la convention de stage.

3. Projet de professionnalisation par l'alternance

Différents moyens sont mis en place en centre de formation afin d'accompagner la professionnalisation par l'alternance.

L'analyse de la pratique préprofessionnelle à partir des expériences de stages

L'analyse de la pratique pré professionnelle à partir des expériences de stage est une méthodologie pédagogique retenue pour accompagner le stagiaire à adopter une posture professionnelle adaptée et à construire son identité professionnelle.

Les « groupes d'analyses de pratiques » sont conçus depuis longtemps comme une instance centrale au cœur des dispositifs de formation en alternance dans le champ de l'action sociale et éducative. Il s'agira d'un travail qui vise la construction d'une identité professionnelle pour chacun, à partir d'une réflexion collective articulant pratique et théorie.

Il vise l'objectif essentiel de l'apprentissage d'une culture professionnelle : valeurs, déontologie, méthodes et techniques...

Cet accompagnement doit permettre aux élèves d'adopter une posture professionnelle adaptée et les aider à construire leur identité professionnelle.

Nous l'avons appelé : **Réseau d'aide à la pratique professionnelle (RAPP)**

L'organisation des regroupements, tout au long de la formation, prévoit un lieu (Réseau d'Aide à la pratique professionnelle) où la parole de l'élève peut être déposée, confiée. L'apprentissage ne peut se faire sans mettre à distance les émotions vécues, quelquefois difficiles. L'autre rôle de ce lieu est d'apprendre à écouter, à observer, à s'interroger et à demander des conseils.

L'apport théorique, avec l'utilisation de l'expérience sur le site qualifiant, prendra tout son sens ; ainsi les mots rendront visible ce que le stagiaire a accompli.

Avant leur départ en stage, la préparation d'un projet de stage les oblige à formaliser quelques objectifs d'apprentissage à privilégier, puis au cours du stage, l'étude de certaines situations rencontrées qui peuvent poser question va faire l'objet de ce travail d'analyse interactive au sein du groupe RAPP. Ce travail accompagnera aussi l'élève dans la réalisation de ses écrits professionnels supports de certaines certifications.

Le groupe RAPP s'effectue en 1/2 groupe (12 élèves maximum). Le RAPP est animé par un professionnel du champ de l'action sociale ou éducatif et un formateur. Il est organisé en fonction de chaque spécialité du diplôme.

L'outil RAPP est présenté aux élèves et aux professionnels participants. Un document est remis à ces derniers reprenant les modalités et les attendus du groupe RAPP.

Exemple de thèmes abordés au sein du groupe RAPP :

- Accompagnement dans les temps clés du quotidien
- Participation et mise en œuvre d'un projet personnalisé
- Relation du professionnel avec la famille de la personne
- Vie affective et sexualité de la personne dépendante

Avant chaque intervention, une harmonisation est prévue afin de signifier aux professionnels les objectifs spécifiques de leur intervention.

La présence du formateur permet une continuité dans le cadre du suivi du processus de formation de l'élève.

Ainsi, à l'aide de ces différents outils méthodologiques, l'enseignant référent accompagne l'élève dans l'analyse de ses expériences de terrain. Il aide à la mise en mots et à la formalisation, à l'articulation des concepts étudiés et des méthodes d'intervention avec la pratique, en vue de l'élaboration d'une position professionnelle pertinente.

4. Partenariat avec les sites qualifiants

Le site qualifiant est un lieu d'acquisition de compétences telles qu'elles sont définies dans le référentiel de compétences du diplôme d'AES.

Les élèves trouveront donc, sur le site qualifiant, la possibilité d'acquérir des compétences diverses et la possibilité de valider, en fonction de leur projet individuel, un ou plusieurs domaines de compétences :

- bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne :

Cette exigence est concrétisée par **une convention partenariale site qualifiant** conclut entre l'établissement de formation et l'établissement d'accueil (le site qualifiant). La convention reprend la présentation du site qualifiant, ses missions, ses modalités de fonctionnement et les domaines de compétences auxquels il peut répondre. Elle précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire. Elle fixe les conditions générales d'accueil des stagiaires. Elle est signée une seule fois pour l'accueil de tous les stagiaires. Elle est valable pour une durée 4 années scolaires.

Modalités d'articulation avec un site qualifiant

L'élève recherche son stage de manière autonome. La responsable de formation valide le site qualifiant.

Une convention tripartite est signée pour la durée de stage. La présentation de la démarche pédagogique du centre de formation, ainsi que les missions confiées au stagiaire figurent dans celle-ci.

Avant leur départ en stage, la préparation d'un projet de stage oblige les élèves à formaliser quelques objectifs d'apprentissage à privilégier. Puis au cours du stage, l'étude de certaines situations rencontrées qui peuvent poser question va faire l'objet de ce travail d'analyse interactive au sein du groupe RAPP. Ce travail accompagnera l'élève dans la réalisation de ses écrits professionnels supports de certaines certifications.

La démarche pédagogique adoptée pour les différents stages est inscrite dans chaque convention tripartite .

Des objectifs professionnels personnels sont aussi envisagés en fonction du parcours de l'élève. Des objectifs spécifiques peuvent être établis en lien avec la spécificité du site qualifiant.

Cette démarche pédagogique inscrite dans les objectifs du stage, va aider l'élève à faire le lien entre ce qu'il a repéré, ce qu'il a compris ou ce qu'il a décrypté, et l'apport théorique et conceptuel dispensé en centre de formation.

Ces différents stages permettent à l'élève d'aborder une « hiérarchisation » de connaissances, qui seront reprises de façon transversale au cours de la formation.

En effet, le milieu médico-social et éducatif est un champ complexe où interfèrent les dimensions politique, institutionnelle, économique, sociale, et culturelle et où l'utilisateur doit rester au centre des préoccupations.

L'enseignant référent doit rester en lien avec le tuteur de stage afin de s'assurer de la réalité du terrain de stage. Il a la responsabilité de suivre l'avancée des écrits professionnels du stagiaire durant toute la période de stage, et d'envisager, si cela lui semble nécessaire, des entretiens individuels avec ce dernier.

L'enseignant référent s'engage à effectuer une visite de stage, à mi-parcours de la durée de celui-ci afin de procéder à un bilan intermédiaire. Ce bilan intermédiaire a deux objectifs :

- prendre contact avec le site qualifiant afin d'échanger sur leur réalité professionnelle;
- évaluer les objectifs du stage et les réajuster si besoin, en fonction du stagiaire.

Cela permet aussi de maintenir une veille professionnelle pour l'enseignant.

5. Organisation de l'alternance

La formation se déroule sur une période de 14 mois de septembre de l'année N à octobre de l'année N+1.

Les périodes de regroupement au lycée s'étalent sur 17 semaines soit 567 heures. Le nombre d'heures théoriques est variable entre 25 h à 35 h par semaine en fonction des regroupements afin de répondre à un double objectif :

- Dégager du temps de recherche de stage, de travail personnel tout au long de la formation
- Permettre d'assurer simultanément le suivi de 2 promotions sur la période de septembre à novembre. La durée de stage de 24 semaines se décline en 3 stages de 8 semaines chacun.

Le choix pédagogique d'intercaler des regroupements au lycée durant la période de stage est de 2 ordres :

- L'apport théorique dispensé tout au long de la formation permet d'optimiser l'accompagnement de la démarche de professionnalisation ;
- L'échange au sein du groupe classe va permettre de réajuster avec les élèves de l'articulation entre la théorie et la pratique.